



EDITO

RÉFORME DES RETRAITES : LE CONSENSUS EST-IL POSSIBLE ?

Ceux qui ont été vertueux et responsables dans la gestion de leur régime de retraite ne souhaitent pas être les grands perdants de la réforme.

Le mouvement social des deux derniers mois a durement touché l'économie de notre pays.

Les experts-comptables qui assistent au quotidien des milliers d'artisans et de commerçants le constatent chaque jour. Ils seront là, comme à chaque fois, pour accompagner les mesures que prendra le Gouvernement pour les aider à rebondir.

Les experts-comptables ne font pas partie de ceux qui bloquent le pays pour défendre des intérêts catégoriels. Pourtant, la réforme des retraites présentée le 24 janvier au Conseil des ministres remet en cause l'existence de la Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables (Cavec) et, avec elle, un système vertueux qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

La Cavec, fondée en 1949, à l'initiative de membres de l'Ordre des experts-comptables, est en charge de la gestion et du pilotage des régimes de retraite complémentaire et de prévoyance pour ses affiliés, en complète autonomie. Elle gère également le régime de retraite de base, commun à tous les professionnels libéraux, pour le compte de l'État.

Gérée par la profession, la Cavec a su créer des régimes adaptés aux besoins de ses affiliés et les gérer avec responsabilité, en conservant par exemple un âge de liquidation à taux plein à 65 ans pour leur régime complémentaire, alors que le régime général passait à 60 ans.

Le système construit est ajusté à la profession : réclamant moins de cotisations en début de carrière, quand il s'agit de s'installer, de faire sa clientèle, et permettant ensuite de rattraper totalement ses jeunes années, une fois le cabinet plus solide, les revenus plus élevés.

Conscients des besoins de financement du système de retraites, nous ne nous opposons pas à une réforme de celui-ci. Nous considérons toutefois qu'il reste possible de concilier l'objectif d'universalité du Gouvernement et les besoins des professionnels libéraux.

Nous ne pouvons que regretter que les arguments développés par tous les représentants de la profession depuis plusieurs mois n'aient pas été entendus.

Même si la partie est loin d'être gagnée, nous entrons désormais avec détermination dans un exercice de conviction auprès des parlementaires.

Au-delà de notre cas particulier, je pense que la représentation nationale pourra comprendre que ceux qui ont été vertueux et responsables dans la gestion de leur régime de retraite ne souhaitent pas être les grands perdants de la réforme. Ce serait envoyer un bien mauvais signal à la population française.



Charles-René Tandé
Président du Conseil supérieur